

NETGEM SA

Rapport des commissaires aux comptes
sur la réduction du capital social par annulation
des actions de la Société acquises dans le cadre
de son programme d'achat d'actions

ACEFI CL

MAZARS

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET
CONSEIL DE SURVEILLANCE
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

ACEFI CL

21, RUE DU GENERAL FOY- 75008 PARIS

TEL : +33 (0) 1 47 27 17 37 - FAX : +33 (0) 1 47 27 59 53

SOCIETE A RESPONSABILITEE LIMITEE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS PARIS B 784 824 153

NETGEM SA

Siège Social : 103 rue de Grenelle - CS 10841 - 75345 Paris Cedex 07
Société Anonyme au capital de 6.144.211,80 €
N° Siren : 408 024 578

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'autorisation de la réduction du capital social
par annulation des actions de la Société acquises
dans le cadre de son programme d'achat d'actions**

Assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2021
(Vingt-cinquième résolution)

NETGEM SA

*Rapport des commissaires
aux comptes sur
l'autorisation de la réduction
du capital social*

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution
d'actions gratuites existantes ou à émettre**

A l'assemblée générale de la société NETGEM,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de vingt-quatre mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et les conditions de la réduction du capital envisagée.

NETGEM SA

*Rapport des commissaires
aux comptes sur
l'autorisation de la réduction
du capital social*

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pu être mis à la disposition des actionnaires dans le délai prescrit par l'article R. 225-89 du code de commerce, les informations et documents nécessaires à son établissement nous ayant été communiqués tardivement

Fait à Paris et Courbevoie, le 27 avril 2021

Les commissaires aux comptes

MAZARS



Marc Biasibetti



Julien Madile

ACEFI CL

DocuSigned by:
Matthieu Mortkowitch
C95FE8A18D004BF...

Matthieu Mortkowitch